

## **Suite du feuilleton de l'avenant illégal** (mai 2012)

En janvier 2012, le tribunal administratif de Paris a annulé l'avenant qui fixait la rémunération définitive des architectes de la Canopée, Berger et Anziutti, car cet avenant bouleversait l'économie du marché initial en augmentant son montant de 28 %. L'augmentation en question était due aux modifications apportées par la Ville au programme de la Canopée et aux nouvelles missions confiées aux architectes.

Le Tribunal a décidé que cette annulation prendrait effet à compter du 31 mai 2012. Ce faisant, il a donné la possibilité à la Ville de négocier avec les architectes un nouvel avenant qui n'augmenterait pas leur rémunération définitive de plus de 20 % du marché initial.

La Ville a indiqué, en mars 2012, qu'elle avait conclu avec les architectes un protocole permettant de payer les dépenses déjà engagées et une partie du manque à gagner lié à l'annulation de l'avenant (!). Ce protocole représente, d'ores et déjà, une augmentation de 23,5 % du montant du marché initial.

La Ville a également annoncé qu'elle lancerait de nouveaux marchés sur une partie des prestations initialement confiées à l'équipe Berger et Anziutti, afin de réduire le montant de leur rémunération. Ceci s'appelle du saucissonnage et c'est a priori illégal car cela peut s'interpréter comme une tentative détournée de reconstituer les 28 % dénoncés par le juge.

Nouvelle surprise : contrairement à ce qu'elle avait annoncé en mars, la Ville n'a toujours pas fait voter le nouvel avenant et ne pourra pas le faire avant le 31 mai. Les architectes ayant déjà été rémunérés pour le travail accompli, les nouveaux marchés n'ayant pas été passés et le nouvel avenant n'étant pas encore signé, il n'y a en principe plus d'architecte mandaté pour contrôler le chantier et celui-ci devrait donc s'arrêter au 1<sup>er</sup> juin. Espérons que la Ville trouvera une solution pour se tirer de ce nouvel embarras : payer un bâtiment aussi cher (216 M€) et se retrouver sans architecte, ce serait vraiment trop bête !